

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.12.466

**Tarifs 2019 :
dispositifs de
compostage à
domicile**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.466**

DECHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

TARIFS 2019 : DISPOSITIFS DE COMPOSTAGE A DOMICILE

Par délibération n° 602 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé les montants des participations des usagers à l'acquisition des différents matériels de compostage individuel et collectif à domicile pour l'année 2018.

Ces matériels permettent de détourner une part importante du gisement de bio-déchets des ordures ménagères résiduelles et du flux de déchets verts des déchèteries. Ils jouent donc un rôle essentiel dans la dynamique de prévention des bio-déchets en place sur le territoire communautaire depuis 1996.

Pour disposer d'un matériel de compostage, chaque usager doit justifier de sa résidence sur le territoire communautaire et participer aux frais d'achat. Cette participation avoisine les 43 % du prix d'achat du matériel (45 % pour le lombricomposteur collectif) par GrandAngoulême.

Le montant des participations 2018 reconduites en 2019 sont les suivants :

- Composteur individuel plastique 400 L : 20 €
- Composteur collectif bois 800 L : 40 €
- Lombricomposteur individuel : 50 €
- Lombricomposteur collectif : 400 €

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 6 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER les montants des participations des usagers à l'acquisition des différents dispositifs de compostage pour l'année 2019.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 décembre 2018

Affiché le :

19 décembre 2018

Détail des matériels proposés au public et modalités de mise à disposition proposées

	Kit « maxi » individuel	Composteur grande capacité	Lombricomposteur individuel	Lombricomposteur collectif
Constitution du Kit :	1 composteur Thermo-King 400 + 1 bio-seau + un guide de compostage + 1 autocollant aide mémoire + 1 autocollant collectivité	1 composteur bois 800 L + 1 à 10 kits mini (gratuits) (pour un collectif, 3 à 4 unités seront souvent nécessaires)	1 kit de lombricompostage individuel	1 kit complet de lombricompostage collectif + 20 à 25 kits mini selon la constitution du collectif
Installation individuelle partic. par foyer (€)	20 €	40 €	50 €	400 €
Installation collective (20 foyers) partic. par foyer (€)		$\frac{40 \text{ €} \times 3 \text{ à } 4}{20 \text{ foyers}} =$ 6 à 8 €		20 €
Public éligible :				
Particuliers	X	X	X	X
Scolaires	X	X	X	X
Professionnels	X	X	X	X

Comme c'était le cas jusqu'alors, il existe un « Kit Mini », celui-ci est constitué d'un bio-seau, d'un autocollant aide-mémoire et de la documentation relative au compostage. Il est proposé de maintenir ce kit gratuit et accessible à tous.